

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – Lundi 27 septembre 2021**

DEL.2021.09.27-004 : Gestion du pôle Le Petit Prince – déclaration sans suite pour motif d'intérêt général.

L'an deux mil vingt et un, le vingt sept septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 25
- Nombre de procurations : 3
- Absents excusés : 1

Date de la convocation du Conseil Municipal : mardi 21 septembre 2021

Monsieur Marc VERDIER a été désigné secrétaire de séance.

**PREFECTURE
DE LA GIRONDE**

04 OCT. 2021

Bureau du Courrier

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc		X	PONS Annie
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	
DELPLANQUE Emmanuel	X		
LUTARD Sandrine	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
PIGEAT Stéphane		X	FARTHOUAT Jean-Marc
DOS SANTOS Roméo		X	LARGARRIGUE Henri
AMRA Julia	X		
CHARTIER Marie-Laetitia	X		

DEL.2021.09.27-004 : Gestion du pôle Le Petit Prince – déclaration sans suite pour motif d'intérêt général

Rapporteur : Madame Brigitte SAUX

- Vu le code de la commande publique notamment en ses articles L.1121-3 et suivants, R.2185-1 et R.2185-2 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n°2021.02.22-006 en date du 22 février 2021, le Conseil municipal a décidé d'assurer la gestion du pôle petite enfance Le Petit Prince (accueil collectif et familial) par concession de service public
- Vu les avis de la Commission Délégation de Service Public en date des 3 mai, 5 mai et 29 juillet 2021 ;
- Considérant qu'une seule offre a été déposée, par la société S.A.S. Eponyme, et, par voie de conséquence, l'absence de concurrence ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Madame Brigitte SAUX
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1/ **Décide** de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général (absence de concurrence) la procédure de mise en concurrence portant sur la gestion de l'accueil collectif et familial Le Petit Prince par contrat de concession de service public.

2/ **Décide** de relancer une procédure de mise en concurrence conformément aux dispositions des articles L.3120-1 et suivants du code de la commande publique.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 27 septembre 2021.

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre